



Code de Déontologie des Praticiens en Hypnose et Praticiens PNL certifiés Hansen Institute

1. Principes généraux

Le présent code de déontologie a été élaboré pour encadrer la pratique de l'hypnose et de la PNL, et préserver les droits des Clients et des Praticiens ainsi que l'éthique de la profession.

Il a pour vocation de responsabiliser les Praticiens à une pratique respectueuse du bien-être des personnes accompagnées dans un cadre éthique.

Les Praticiens certifiés Hansen Institute sont tenus de respecter ce présent code de déontologie. Le non-respect d'une ou plusieurs des directives entraîne la suspension immédiate de la reconnaissance de Praticien certifié Hansen Institute.

2. Cadre légal et responsabilité individuelle du Praticien

Les Praticiens certifiés Hansen Institute conservent individuellement la responsabilité d'une pratique conforme à l'éthique de la profession et aux restrictions réglementaires du pays dans lequel ils exercent.

Ils conservent aussi la responsabilité de se conformer aux exigences administratives prévues par la législation de leur lieu de profession.

En cas de doute sur la légalité de leurs actions, les Praticiens doivent consulter les services de conseil juridiques afin d'obtenir des réponses à leurs questions administratives ou concernant les lois régissant leur activité professionnelle.

3. Absence de substitution à la médecine traditionnelle

L'Accompagnement par l'hypnose et le Coaching PNL doivent avoir pour seul but l'assistance, l'amélioration et le soutien des capacités de bien-être propres au client, sans aucune intervention thérapeutique.

Ainsi, le Praticien en hypnose ou PNL certifié Hansen Institute se refusera à établir tout diagnostic, traitement et prescription, quelle qu'en soit la forme.

Il s'engage à assurer l'accompagnement d'un client justifiant la nécessité de consulter un professionnel de santé qu'avec le consentement écrit du médecin agréé. Si cela est nécessaire, il s'adressera pour avis ou suivi complémentaire à un professionnel de santé.

4. Secret professionnel du praticien en Hypnose, Hypnologue, Coach PNL

Le Praticien en hypnose, Hypnologue ou Coach PNL certifié Hansen Institute est tenu au secret professionnel. L'identité et les informations personnelles des clients recueillies lors des séances ne devront jamais être divulguées, sauf en cas d'obligation légale, selon la législation en vigueur dans le pays d'exercice.

Les limites de la confidentialité doivent être clairement exposées au client avant la séance.

Les informations récoltées durant les temps d'échange avec le client ne doivent être réutilisées que dans le seul but de permettre l'évolution de l'accompagnement dans le strict intérêt du client.



Code de Déontologie des Praticiens en Hypnose et Praticiens PNL certifiés Hansen Institute

5. Accompagnement, bien-être et bienveillance

Le bien-être physique, psychologique et émotionnel du client doit être une priorité pour le Praticien en hypnose ou Coach PNL.

Il s'engage à entretenir une relation bienveillante avec le client, basée sur l'écoute active et l'absence de jugement.

Sa communication se veut directe et bienveillante de façon à ne pas choquer ou être mal comprise.

Il s'engage à respecter les opinions et croyances de ses clients, et à ne donner aucun avis les concernant.

L'humour sera utilisé avec légèreté de façon à créer une ambiance détendue.

Les sentiments et émotions du Praticien ne doivent pas interférer dans la relation professionnelle qu'il entretient avec le client. Il doit avoir la capacité de garder son calme en toute circonstance.

Il s'engage à n'avoir aucun comportement abusif ou mettant en péril le bien-être de son client. Sont considérés comme abusif, tout comportement :

- Menaçant ou intimidant
- D'atteinte à la pudeur et abus physique
- De harcèlement et/ou abus de nature sexuelle

Le Praticien en hypnose ou Coach PNL proscrit toute manœuvre de séduction affective ou sexuelle dans le cadre de la relation d'accompagnement.

Dans le cas où une relation d'ordre personnel ou privé s'instaure entre praticien et client majeur et responsable, s'il accepte le changement de statut de la relation, elle ne peut avoir lieu que hors contrat, hors d'un cadre professionnel et d'une rémunération.

6. Accompagnement, bien-être et bienveillance

Le Praticien doit veiller au cadre dans lequel il accueille ses clients. Le local doit être suffisamment confortable, équipé de sanitaires, propre et soigné, afin d'inspirer confiance et sérénité.

7. Principe d'honnêteté

Le Praticien s'engage à faire preuve d'honnêteté dans la promotion de son activité, la présentation de ses références, diplômes et certifications, ainsi que concernant les vertus de l'hypnose et de la PNL.

Les tarifs, les conditions, les limites d'engagement et la relation professionnelle qu'entraînera un accompagnement doivent être clairement exposés avant le début de tout travail d'accompagnement, lors de la première séance, et validés par le client.

Le Praticien ne tiendra aucun propos quant aux garanties de résultats de sa pratique.

Un contrat écrit ou oral sera établi entre le Praticien et le Client afin que la transparence soit effective dès la première rencontre. Il mettra un point d'honneur à tenir toutes les promesses faites au Client.

Le Praticien devra être conscient de ses limites personnelles et rester humble quant à son niveau de pratique.



Code de Déontologie des Praticiens en Hypnose et Praticiens PNL certifiés Hansen Institute

8. Diplômes et certifications

Le Praticien reçoit le diplôme ou la certification en lien avec la formation reçue. Il ne peut en aucun cas faire la demande d'un titre qui ne lui aurait été attribué par un organisme de formation reconnu.

9. Respect du cadre éthique et de la législation

Le Praticien s'engage à respecter le cadre éthique, et notamment la Charte Éthique des Praticiens certifiés Hansen Institute à laquelle il a souscrit. Il conviendra dans l'exercice de l'hypnose et de la PNL à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les clients de toute faute professionnelle.

Chaque accompagnement doit être personnalisé, ajusté et évoluer en fonction du client, de sa personnalité, de ses progrès et des changements intervenants dans son environnement.

10. Respect du cadre éthique et de la législation

Le Praticien s'engage à respecter le cadre éthique, et notamment la Charte Éthique des Praticiens certifiés Hansen Institute à laquelle il a souscrit. Il conviendra dans l'exercice de l'hypnose et de la PNL à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les clients de toute faute professionnelle.

Chaque accompagnement doit être personnalisé, ajusté et évoluer en fonction du client, de sa personnalité, de ses progrès et des changements intervenants dans son environnement.

11. Respect de ses confrères

Les Praticiens certifiés Hansen Institute s'engagent à respecter leurs confrères et à les protéger de toute mauvaise publicité et source de nuisance liées à leur activité professionnelle.

De même, ils s'engagent à respecter les pratiques, opinions et divergences de ses collègues et à résoudre les conflits de manière professionnelle par le biais de la médiation et de la communication.

12. Conditions d'attribution de la certification de Praticien en Hypnose ou Praticien PNL Hansen Institute

Pour obtenir la certification de Praticien en Hypnose ou Praticien PNL Hansen Institute, les praticiens doivent répondre aux conditions suivantes :

- Avoir suivi de façon assidue un cycle de formation de Praticien en hypnose ou de Praticien PNL dans une école reconnue.
- Avoir une pratique en conformité avec la charte éthique et adhérer au présent code de déontologie des Praticiens certifiés Hansen Institute
- Participer à un groupe d'analyse des pratiques sous forme d'intervision ou de supervision en individuel pour rester dans une dynamique de constante progression de sa pratique.